

Comment voter lors des élections fédérales ?

1. Vote au système proportionnel : Conseil national

Avec le système proportionnel et la possibilité de listes apparentées, la répartition des sièges se fait en plusieurs temps :

1. Les sièges sont attribués aux **partis apparentés** en fonction du nombre de suffrages que ceux-ci obtiennent
2. A l'intérieur d'un apparentement, les sièges sont attribués s'il y a lieu aux **sous-apparetements**
3. A l'intérieur d'un sous-apparetement, les sièges sont attribués aux **partis**
4. A l'intérieur d'un parti, les sièges sont attribués aux **candidats** ayant le plus de suffrages

Les suffrages sont comptés de la manière suivante :

1. Chaque liste avec en-tête de parti vaut un nombre de suffrages égal au nombre de sièges, quel que soit le nombre de candidats figurant sur la liste. Le Valais ayant droit à 7 Conseillers nationaux, chaque liste vaut 7 suffrages.
2. Si on ajoute à la liste de son parti un candidat d'un autre parti, on fait perdre un suffrage à son parti au profit de l'autre parti
3. On a le droit de biffer un candidat : cela enlève un suffrage au candidat, mais pas au parti
4. Chaque liste sans en-tête apporte un suffrage au parti de chaque candidat qui y figure
5. On peut favoriser un candidat au Conseil national en le faisant figurer deux fois sur la liste

Exemple :

1. Cette année, les partis de gauche et de centre-gauche sont tous apparentés : Socialistes du Valais romand, Sociaux-démocrates du Haut-Valais, Verts, Parti Chrétien-social et Gauche Valaisanne Alternative.
2. Dans un premier calcul, tous ces suffrages sont donc cumulés. Le but de cet apparentement est clairement d'assurer l'élection de 2 candidats de gauche ou de centre gauche. Sans cet apparentement, les voix des petits partis sont en quelque sorte perdues.
3. En cas de succès, les deux élu-e-s sont réparti-e-s entre les listes apparentées. Etant données les forces en présence, il est probable que le PS emporte la mise. En 1999, le PS a eu un élu du Valais romand, et un élu du Haut. En 2003, le PS romand a emporté les 2 sièges, ayant obtenu plus du double des suffrages des Sociaux-démocrates du Haut. En 2007, cela dépend de vous.

Comment voter :

C'est très simple : mettez dans l'urne la liste N° 15. Le PCS a besoin de tous vos suffrages. Et l'alliance de gauche en profitera automatiquement.

2. Vote au système majoritaire : Conseil des Etats

Le système majoritaire est beaucoup plus simple :

1. Les candidats qui obtiennent la moitié des voix + 1 (majorité absolue) sont élus au premier tour.
2. Aux deuxième tour sont élus les candidats ayant reçu le plus de voix (majorité relative).

Exemple (politique fiction) :

1. Notre « gouverneur » Jean-René Fournier est élu au premier tour. Aucun autre candidat n'atteint le 50% des suffrages.
2. Au 2me tour, les Haut-Valais se rangent en masse derrière leur meilleur candidat, (peu importe la couleur pourvu qu'il soit «de chez nous»), et Peter Jossen est élu, mettant fin au monopole historique des partis «C» valaisans au Conseil des Etats.

Comment voter :

C'est très simple : veuillez vous référer à l'exemple ci-dessus. Ou alors, votez autrement, pourquoi pas ?